



Compte-rendu de l'assemblée générale du 10 décembre 2012 Salle Bruno Pezet au Tholonet

L'assemblée générale annuelle de l'ASV a réuni, le 10 décembre 2012, 41 participants individuels dont 26 représentés. Les 7 associations adhérentes CAF d'Aix, GUMS, Les Amis de Sainte-Victoire, Parapentes de Sainte-Victoire, APECAB, ANATHOL, APSAT ainsi que l'ACV Saint-Antonin et l'Association de la Route Cézanne du Tholonet étaient représentées.

1. Compte rendu d'activités par le secrétaire Jean-Paul Bouquier

Fréquentation et signalisation

La fréquentation s'accroît continuellement et la sécurité des visiteurs préoccupe les propriétaires. Nous avons été amenés à préciser nos options sur la signalisation de danger et de direction des itinéraires, mais aussi celle concernant la protection du milieu naturel.

Le danger des chutes de pierre se manifeste chaque année de façon plus ou moins ressentie :

- en janvier, période de grand froid, un éboulement de plusieurs m³ de rochers est parti d'une falaise intermédiaire sous la Croix de Provence. La plupart sont tombés sur le sentier du tracé marron ou en contrebas. Heureusement personne n'était là à ce moment ;
- tout récemment en décembre, un bloc est tombé par beau temps et pendant notre premier chantier d'entretien des sentiers, un bloc d'au moins 200 kg est tombé de la falaise la plus basse à l'ouest des Dalles Grises. Il s'est arrêté sur le tracé marron au moment où un couple de randonneurs passaient. La randonneuse s'est légèrement blessée en s'efforçant de s'écarter de la trajectoire.

Même si le plus souvent, ces éboulements se produisent par mauvais temps, ce danger est bien présent sur tout le versant sud. Aussi nous avons exprimé les principes suivant (cf. bulletin n° 33)

- le danger est partout, il est inutile de multiplier les panneaux à chaque événement ou sur les rebords de falaise. Les avertissements devraient se situer seulement aux points d'accès du massif ;
- la signalisation des itinéraires doit être aussi discrète que possible à l'intérieur du site. Nous préférons nettement les indications en peinture sur le rocher plutôt que les panneaux sur poteau et en matériaux « modernes » ;
- les interdictions relevant de la protection de la nature doivent être aussi précises que possible, en motif et en durée.

Ainsi la signalisation définie en concertation avec l'ASV pour écarter les randonneurs de l'emplacement du nid d'aigle de Saint-Ser a été suffisamment respectée pour qu'un aiglon naisse et vive un mois. Il est mort pour une raison inconnue.

Entretien des sentiers

Nos 4 rendez-vous du samedi d'hiver ont intéressé à chaque fois une dizaine de participants. Nous avons pu les réaliser avec les outils qui nous restent, mais un petit renouvellement sera à envisager si la mobilisation se renforce. Nous n'avons pas trouvé de solution définitive au stockage du matériel.

En plus des chantiers organisés les samedis, plusieurs interventions ont eu lieu sur le tracé rouge du Pas de l'Escalette. Ce tracé étant perçu comme le parcours le plus facile des versants sud et ouest, la fréquentation y augmente énormément. Les randonneurs évitent de passer sur les dalles de rocher, en



piétinant le haut de la végétation.

Il est très difficile d'empêcher que la végétation disparaisse. De nouvelles interventions seront organisées.

Le rebalisateur du tracé vert du Pic des Mouches n'a pas pu être fait à cause de la nidification de l'aigle de Bonelli au bord du tracé dans le vallon de la Tine. Il est en cours depuis ce mois-ci.

Des études sont en cours pour améliorer la stabilité du chemin des Venturiers, qui se dégrade fortement.

A noter que :

- le lycée agricole de Valabre a inclus dans le programme pédagogique de toute une classe, un travail théorique et pratique sur la réhabilitation du tracé rouge sous le Pas des Dinosaures. Une intervention sur le terrain est prévue en janvier durant trois jours ;
- nous avons de très bonnes relations avec le GSSV et le département qui nous invitent à examiner avec eux les problèmes et les solutions ainsi qu'à participer aux travaux dont ils ont l'initiative ;
- le projet de prolongement du tracé marron à partir de l'ermitage de Saint-Ser jusqu'au centre de Puylobier est bien pris en considération par la municipalité qui s'efforce d'obtenir un accord de l'ensemble des propriétaires concernés.

Calendrier des travaux du samedi pour 2013

Retenir les dates suivantes : **12 janvier 2013, 9 février 2013, 9 mars 2013.**

Il y aura d'autres dates de travaux en semaine sur les chemins ainsi que sur la végétation.

Exploration de la réserve naturelle de Roques Hautes (participation au comité de pilotage)

Le département et le musée ont entrepris des fouilles pour mieux connaître les espèces qui ont pondé les oeufs fossilisés il y a plus de 50 millions d'années. Il s'agit de Titanosaures (plus de 10 m de long) et de Rhabdodon (moins de 5 m de long). L'accès à la réserve est interdit mais des visites guidées sont organisées à partir de la Maison Sainte Victoire de Saint-Antonin (tél 04 42 66 84 40).

Le département a entrepris des inventaires détaillés des espèces animales et végétales qui se trouvent sur le site (140 hectares) qui est classé depuis 1964 et mis en réserve naturelle depuis 1994.

Préservation d'espèces rares

Périodiquement, des espèces végétales remarquables sont découvertes sur les flancs de Sainte Victoire. Il n'existe pas de protection réglementaire spécifique et l'ASV est intervenue pour demander que les opérations de débroussaillage les épargnent. A la suite du courrier que nous avons adressé au GSSV et au département, nous avons été contactés par le responsable de l'entretien des pistes de DFCI qui nous a demandé de le rencontrer sur le terrain pour lui indiquer les espaces à préserver.

Nous avons particulièrement apprécié cette réponse qui nous est apparue plus efficace qu'une réglementation que la plupart peuvent ignorer.

Le Grand Site Sainte Victoire a édité une brochure décrivant les espèces les plus caractéristiques « Les secrets botaniques de Sainte-Victoire ».

Projet de plantations en faveur de la biodiversité dans les vallons du versant Sud

Le projet n'a pas pu être précisé et les démarches pour obtenir les autorisations n'ont pas encore été entreprises.

Charte de l'escalade

A deux reprises nous avons constaté le non-respect de la charte dans le secteur de la Croix de Provence.

En novembre 2011, l'équipement de deux voies dans le surplomb qui ferme le couloir des libellules (secteur « Terrain d'Aventure») avait été signalé. Un an après, c'est dans la falaise du socle à l'est des Dalles Grises, qu'une voie est équipée, là encore à partir du haut de la falaise, sans demander



d'autorisation.

Nous espérons que le GSSV soit plus disponible après son déménagement à Beaurecueil pour pouvoir réunir le comité de suivi et décider de la suite à donner.

Nous sommes pour le déséquipement au moins des deux voies du couloir des Libellules.

Par ailleurs le projet d'extension de la charte que nous avons proposé n'a pas encore été entériné.

Charte des manifestations

Malgré le recours des organisateurs des deux grandes manifestations sportives (Trail Sainte-Victoire et Raid de Jouques), le GSSV a maintenu la limitation à 350 participants et l'obligation d'emprunter des itinéraires balisés.

Les associations ont davantage informé le GSSV à l'avance sur leurs projets et les adaptations ont pu être définies en concertation.

A noter qu'il y a eu 23 manifestations déclarées en 2012 et que 16 avaient une forte fréquentation. Le GSSV veut limiter le nombre à 35 manifestations par an. En pratique, ce sont les perturbations sur la circulation et la sécurité routière qui posent le plus de problèmes aux autorités! Alors que les riverains ont subi des nuisances acoustiques (sonorisation abusive) et que des déchets échappent au ramassage effectué par les organisateurs.

Nous avons renoncé à organiser une opération de nettoyage des bords de route dont, malgré une concentration de débris de toutes sortes, la quantité de déchets ne justifie pas encore une opération « grand public ».

Il est observé qu'il est difficile de lutter contre des nuisances plus ponctuelles telles que le passage de motos tout terrain, quads, paramoteurs (parapente avec moteur). Il est tout de même conseillé d'enregistrer ces événements (photos, films,...) pour les signaler au GSSV, voire porter plainte.

Les Plans Locaux d'Urbanisme

Les communes élaborent leur PLU en prenant le plus de temps possible. Il leur est très difficile de mettre en cause les dispositions qui privilégient aujourd'hui l'habitat diffus, alors que cela aurait dû être fait depuis dix ans. L'ASV considère que les communes du Grand Site n'ont pas à augmenter leur fonction purement résidentielle. Les aménagements ou extension devraient contribuer en priorité à la gestion de l'espace naturel et à la maîtrise de sa fréquentation en accueillant les équipements et les personnes qui en ont la charge, à l'instar du GSSV à Beaurecueil.

Par exemple, nous déplorons que rien ne soit fait pour héberger les troupeaux et les bergers sur place. L'abri en forme de serre est certes discret, mais est-ce une solution durable?

L'organisation du stationnement et les cheminements des piétons devraient apparaître dans les aménagements projetés.

La multiplication des équipements de stockage (Bassins de Saint-Ser, du Devançon et de Beaurecueil) et de distribution d'eau (conduite le long de la RD 17 au Tholonet) ne peut que nous inciter à la vigilance.

Le PLU du Tholonet est à l'enquête publique et de nettes améliorations sont prévues pour limiter l'extension de l'habitat diffus. Après disparition des 300 hectares de zone NB, la surface de terrain constructible ne représente plus que 40% de celle du POS à long terme et seulement 23% à court terme. Cette évolution n'a que trop tardé et elle reste trop limitée! La densification de zones d'extension future isolées (Chantepedrix ou le long de la RD 17 à l'est du hameau) ne nous paraît pas compatible avec la mise en valeur du paysage ou le fonctionnement de ces quartiers.

De nouvelles associations locales ont rejoint l'ASV : Saint Antonin, Beaurecueil, Le Tholonet et elles donneront davantage de poids à nos interventions.

Moyens de communication

Nous avons édité notre bulletin annuel (n°33) en cherchant dans nos articles à illustrer nos positions sur l'avenir du massif. Grâce en particulier à l'initiative et l'implication de B. de Saint-Laurent, nous disposons maintenant d'un site (blog) où nous pouvons plus rapidement nous exprimer. Il est



accessible sur téléphone mobile (version pour smartphone) et va nous permettre d'élargir la diffusion de nos points de vue. 30 articles y ont été enregistrés et il a reçu 2 000 consultations en 10 mois.

Tous nos membres sont invités à contribuer à le développer.

Le blog de l'ASV est consultable à cette adresse : www.sainte-victoire.blogspot.fr

2. Compte rendu moral par le président Laurent Coursol

Le président souligne les évolutions marquantes qui ont renforcé le rayonnement de l'association :

- l'adhésion de plusieurs associations locales qui permet d'équilibrer le poids des associations de visiteurs par une représentation plus importante des habitants.
- La mise en œuvre de notre site internet, outil de communication indispensable pour élargir notre audience.

3. Bilan financier par la trésorière Michèle Lautier

Solde au 30 novembre 2011	1 719,35
RECETTES	974,66
Intérêts livret bleu	34,66
Cotisations	940,00
46 adhérents particuliers	
4 clubs (Amis de SV, Gums, CAF, Parapentes)	
et viennent de nous rejoindre APSAT, APECAB (exercice 2013)	
DEPENSES	499,28
Location salle 11,25 x 4 réunions	95,00
Cotisation Pays d'Aix Association	30,00
Courrier	20,00
Bulletin : Maquette 200 + Impression 154,28 + Frais d'envoi 126,30	354,28
RESULTAT	475,38
Solde au 30 novembre 2012	2 194,73

Au vu du résultat de l'exercice et des actions envisagées, il est proposé de maintenir le montant des cotisations.

4. Approbation des rapports annuels

Les trois rapports moral, d'activités, et financier sont soumis par le président à l'approbation de l'assemblée.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

5. Renouvellement du conseil d'administration

L'ensemble des membres actuels confirment la poursuite de leur participation.

Les candidatures d'Emile Julien et Guy Bauhaire sont approuvées à l'unanimité.

Nouvelle liste des 12 membres du CA : G. Bauhaire, J. P. Bouquier, J. Ph. Charles, L. Coursol, P. Gauberti, E. Julien, M. Lassalle, M. Laurent, M. Lautier, M. Leinekugel, B. de Saint-Laurent, J. Valleix.

L'assemblée générale est levée à 21 heures et les participants se retrouvent autour d'un pot amical.